

PRIX 2eme Festival Photo Nature et Montagne - RÈGLEMENT

Article 1 – Objet

L'association Festival Photo Nature et Montagne (<https://www.festival-photo-nature-montagne.fr/>), en partenariat avec L'Atelier Photo (<https://atelier-photo38.fr/> ; 104 Cours Jean Jaurès 38000 Grenoble), propose de remettre **deux prix** lors du deuxième Festival Photo Nature et Montagne qui aura lieu du 21 mars au 23 mars 2025 à Montbonnot-St-Martin.

1. **Le Prix du Public**, attribué au photographe parmi les douze exposants dont l'exposition aura recueilli le plus de votes du public ;
2. **Un prix par tirage au sort**, attribué à l'un des visiteurs ayant participé au vote.

Article 2 – Conditions de participation

La participation est gratuite et ouverte à toute personne majeure. Les membres de l'association organisatrice du festival ainsi que les douze exposants photographes ne peuvent pas participer au vote. La participation est limitée à un bulletin par personne (même nom, même adresse mail).

1. **Participation au Prix du Public et au Tirage au sort :**
 - Pour voter, les participants doivent **visiter l'exposition** ;
 - Ils devront **laisser une adresse e-mail valide** sur laquelle ils recevront un court formulaire d'enquête sur l'exposition, et optionnellement un numéro de téléphone afin de pouvoir être contacté en cas de tirage au sort.

Les participants auront la possibilité optionnelle de s'abonner à la newsletter du festival.

Article 3 – Déroulement

- **Dates de l'exposition** : du 21 mars 2025 14h00 au dimanche 23 mars 2025 18h00.
- Les votes seront ouverts **pendant la durée de l'exposition**, aux heures d'ouverture du festival, la clôture des participations est fixée à **dimanche 23 mars 16h00**.

Article 4 – Désignation des gagnants

1. **Prix du Public :**
 - Le photographe récompensé sera celui dont l'exposition aura obtenu **le plus grand nombre de votes valides**.
 - En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué parmi les expositions à égalité.
2. **Tirage au sort :**
 - Le tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant voté et indiqué un numéro de téléphone valide.
 - Le tirage au sort sera réalisé à la date du dimanche **23 mars 17h00**.
 - Si le bulletin tiré au sort ne respecte pas les conditions de participation, un autre bulletin sera tiré au sort, jusqu'à tirer un bulletin valide.

Article 5 – Les Prix

- Le gagnant du **Prix du Public** recevra : **un bon d'une valeur de 150€ à dépenser chez L'Atelier Photo.**
- Le gagnant du **tirage au sort** recevra : **un bon d'une valeur de 50€ à dépenser chez L'Atelier Photo.**

Article 6 – Communication des résultats

- Les noms des gagnants seront annoncés **le dimanche 23 mars 2025 à 17h00** et le gagnant du Prix du public sera publié sur les supports de communication de l'exposition.
- Les gagnants des prix seront également contactés par e-mail ou par téléphone.

Article 7 – Protection des données personnelles

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations recueillies (adresse e-mail et numéro de téléphone) ne seront utilisées que dans le cadre de cette remise de prix et de l'enquête sur l'exposition et ne seront pas communiquées à des tiers. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant à exercer auprès l'Association Festival Photo Nature et Montagne :

festivalphotonaturemontagne@gmail.com

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation aux votes et au tirage au sort implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à Grenoble, le 1er février 2025.

Festival Photo Nature et Montagne

L'Atelier Photo

Tristan VANDENBERGHE, Président

